

AVEC L'APPROBATION DE L'AUTORITÉ DICCÉSAINÉ
ET DES SUPÉRIEURS DE L'ORDRE

Protestation : Les Rédacteurs de la *Revue du Tiers-Ordre*
et de la *Terre-Sainte* déclarent vouloir se conformer entière-
ment aux prescriptions du Pape Urbain VIII dans sa Consti-
tution *Sanctissimus*.